

REUNION DU 08 JUILLET 2016

Le Conseil municipal de Sennely, s'est réuni le vendredi 08 juillet 2016
Sous la présidence de Monsieur Pierre HENRY, Maire.

PRESENTS : MM. BOUQUIN, LABBÉ, PERRUCHE, GARRIDO, COUTAND, MÉNAGER, BERRUÉ, DE DREUZY, LAMBERT, AZAMBOURG, MARTIN, REÇULÉ

ABSENTE EXCUSÉE : MME ORLAND

Mme ORLAND a donné pouvoir à Mme LABBÉ

La séance débute avec l'approbation du compte rendu de la réunion du 17 juin 2016 après avoir inscrit le complément suivant aux questions diverses :

« Madame MARTIN demande qu'un courrier soit adressé aux propriétaires situés dans les zones ayant connu des inondations et/ou des débordements afin que ces derniers veillent au bon entretien de leurs étangs et fossés ».

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour du Conseil Municipal, point n° 2, afin de confier à l'AML l'étude et la coordination pour la création d'une structure intercommunale compétente en matière de fourrière animale.

Le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

Au cours de sa séance, le Conseil :

APPROUVE le choix du bureau LR Architecture pour le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement et extension du groupe scolaire pour un montant de 46 333,92 € HT soit 55 600,70 € TTC et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché et toutes les pièces s'y afférents.

SE DÉCLARE favorable à la création d'une structure intercommunale, dont la forme juridique reste à définir, agissant à l'échelon départemental et permettant de répondre aux obligations imposées aux communes sur l'errance et la divagation des animaux.

CONFIE à l'AML l'étude et la coordination de cette création.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil :

- ✓ L'entreprise SPIE commencera les travaux de déplacement du chemin de câble Orange vers l'extérieur du château d'eau le 01 août 2016. Monsieur le Maire rappelle que ces travaux sont prescrits suite à la Déclaration d'Utilité Publique du périmètre de protection du château d'eau et sont à la charge d'ORANGE.
- ✓ L'entreprise CAMUS est intervenue en urgence au gîte communal, elle a effectué une réparation provisoire pour infiltration d'eau venant du toit. Afin de finaliser les travaux convenablement, l'entreprise CAMUS nous a adressé un devis de 3 442,16 € TTC pour le remplacement des zincs et chéneaux.
- ✓ La Commission d'Appel d'Offre se réunira mardi 19 juillet 2016 à 20h pour l'ouverture des plis concernant le marché d'appel d'offre « renforcement réseau eau potable RD 17 Rue de Maison Neuve.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le vendredi 29 juillet 2016 à 19h